



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° 1/2019

portant fermeture de la pêche à pied des coques (*Cerastoderma edule*) sur le gisement naturel de la baie de la Baule (zone 44-07-02)

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la légion d'honneur

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 922-6 ;

VU l'arrêté du directeur des affaires maritimes Bretagne-Vendée n° 143 du 25 octobre 1978 modifié, portant classement du gisement naturel des coques émergent de la plage Benoît à La Baule ;

VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°62/2018 du 4 décembre 2018 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

La pêche à pied professionnelle et de loisir des coques (*Cerastoderma edule*) sur le gisement naturel de la baie de la Baule (zone 44-07-02), classé administrativement par l'arrêté du 25 octobre 1978 susvisé, est interdite à compter du samedi 12 janvier 2019.

Article 2 :

Sont abrogés :

– l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 38/2018 du 28 août 2018 portant autorisation de la pêche à pied professionnelle des coques (*Cerastoderma edule*) sur le gisement naturel de la Baie de La Baule (zone 44-07-02) ;

– l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 39/2018 du 28 août 2018 portant autorisation de la pêche à pied de loisir des coques (*Cerastoderma edule*) sur le gisement naturel de la Baie de La Baule (zone 44-07-02).

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 11 janvier 2019

Pour le préfet et par délégation,

le directeur interrégional adjoint de la mer
Nord Atlantique – Manche Ouest

Yann BECOUARN



Ampliations :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Préfecture de la région des Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; division pêche et aquaculture ; division contrôle des activités maritimes ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral du Morbihan

Centre national de surveillance des pêches (CNSP) Etel

Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique (Brest)

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique (Nantes)

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (La Trinité-sur-mer ; Lorient ; Nantes)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Association départementale des pêcheurs à pied de Loire-Atlantique

Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs de Loire-Atlantique

Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade

Association défense de l'environnement de la côte sauvage (DECOS)

Mairie La Turballe

Mairie Le Croisic

Mairie Guérande

Mairie Batz-sur-mer

Mairie Le Pouliguen

Mairie La Baule

Mairie Pornichet

Mairie Saint-Nazaire

Préfecture de la région des Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle de la modernisation et des moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

